



## Session d'Automne 2016

### Motion

**Objet : Le personnel d'appui à la recherche (PAR) dans les comités de visite HCERES**

La section 35 du Comité National de la Recherche Scientifique a pris connaissance de l'accord de coopération entre le HCERES et le CoNRS signé en juin 2016.

Elle note avec satisfaction qu'un Personnel d'Appui à la Recherche (PAR) est désormais pleinement intégré comme expert dans les comités de visite de laboratoires mis en place par le HCERES.

La section constate cependant que le choix de l'expert PAR dépend toujours en grande partie de l'appréciation du délégué scientifique, sans dialogue avec les sections du comité national concernées et souvent sans respect de leurs propositions. Certains délégués veulent même réduire le vivier des PAR au corps des IR.

La section considère au contraire que chaque expert, quels que soient son corps et son grade, doit prendre en considération l'ensemble des réalités du laboratoire (scientifiques, techniques, administratives), chacun recourant à ses compétences propres pour contribuer à une évaluation panoramique et de qualité. La section voit là une condition pour la réussite de l'évaluation au sein du comité d'experts, dont la nouvelle réglementation renforce l'indépendance et la responsabilité

La section est convaincue que les élus C du CoNRS constituent, quels que soient leur grade et leur spécialité, le vivier prioritaire dans lequel les PAR des comités d'évaluation HCERES doivent être choisis. Élus par l'ensemble des IT et BIATSS des unités associées au CNRS, ils ont en effet une légitimité spécifique, une expérience de l'évaluation et une vision globale de la communauté nationale et de l'ensemble des problématiques rencontrées dans les unités de recherche. Ces qualités sont essentielles pour apprécier finement l'organisation et le fonctionnement des laboratoires, mais aussi pour comprendre les difficultés et les évolutions des métiers de la recherche.

La direction du CNRS partage cet avis en parole, mais n'a à ce jour entrepris aucune démarche concrète pour que les élus C du comité national soient inclus dans le vivier IT du HCERES.

La section demande à la direction d'agir rapidement pour que les élus C soient intégrés dans les comités de visite. Elle s'associera à toute initiative prise par d'autres sections et par la CPCN visant à traiter les élus C à égalité avec les autres experts des comités de visite des laboratoires.

Motion adoptée le 18 novembre 2016

13 oui, 2 abstentions, 0 non

M. Philippe HOFFMANN  
Président de la section 35

Destinataire(s) :

Monsieur Alain Fuchs, Président du CNRS  
Madame Anne Peyroche, Directrice générale déléguée à la science du CNRS  
Monsieur Patrice Bourdelais, Directeur de l'INSHS  
Madame Marie Gaille, Directrice scientifique adjointe à l'INSHS  
Monsieur Olivier Coutard, Président de la CPCN  
Monsieur Bruno Chaudret, Président du Conseil scientifique du CNRS  
Madame Cécile Michel, Présidente du Conseil scientifique de l'INSHS  
Mesdames et Messieurs les Président.e.s des sections du Comité National